

On a vu les sires de la Tour-du-Pin, successeurs des Coligny dans le Bas-Bugey, y agrandir leur domination en imposant leur protection aux abbés d'Ambronay. Lorsque le comte Philippe, l'un des princes les plus politiques de la maison de Savoie, eût ajouté la Bresse à ses états par le mariage de son neveu avec Sybille de Baugé, il considéra combien le sire de la Tour-du-Pin était un obstacle à la libre possession de cette province. Il n'avait, en effet, pour y aller, qu'une voie précaire, car le sire de la Tour, maître du château de Varey, protecteur d'Ambronay, régnait dans la vallée de l'Ain, et du haut de Saint-Germain, à l'ouverture de la gorge de l'Albarine, tenait la clé du défilé de Saint-Rambert, seul passage des comtes de Savoie dans la Bresse. En vue de se créer une voie de communication indépendante et de s'agrandir dans le Bugey, le comte Philippe entame des négociations avec l'abbé d'Ambronay pour dépouiller le sire de la Tour du protectorat de cette abbaye. En 1276, ce droit de protection avait fait naître entre l'abbé Jean et le sire de la Tour une contestation qui fut réglée par un traité, à la date du 9 octobre, énonçant que la haute justice appartient au sire et que l'abbé est tenu de l'héberger, lui et ses gens, lorsqu'il vient au monastère (1). Philippe profite adroitement de ces démêlés; il traite, en 1282, avec l'abbé mécontent et devient son protecteur moyennant le quart des bannalités et redevances, y compris le droit de convoquer le ban et l'arrière-ban, et de tenir garnison dans la tour d'Ambronay; mais la haute justice, principal attribut seigneurial, est réservé à l'abbé (2). En outre, il pratique des menées hostiles sur un autre point en acquérant l'hommage lige du seigneur de Briord, vassal du Dauphin et en revendiquant un prétendu droit de suzerai-

(1) *Archives de Saint-Maurice-de-Remens*. Latessonnière, tome 3, page 59.

(2) Guichenon, *Preuves de l'hist. de la maison de Savoie*, page 85.